



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé
de l'écologie

Récépissé de DT Récépissé de DICT



N° 14435*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☐ Récépissé de DT
☒ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : vercors demolition et travaux publics
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : les sagnes ville vieille
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 3 8 2 5 0 villard de lans
Pays : _____

N° consultation du téléservice : 2 0 2 0 0 1 0 6 0 0 6 2 9 T
Référence de l'exploitant : Gresivaudan-060120-114645
N° d'affaire du déclarant : 3799278
Personne à contacter (déclarant) : beaudoin joel
Date de réception de la déclaration : 06 / 01 / 2020
Commune principale des travaux : Biviers
Adresse des travaux prévus : 304 chemin des evequaux,

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAL
Personne à contacter : SERVICE DES EAUX
Numéro / Voie : 390 RUE HENRI FABRE
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 3 8 9 2 6 CROLLES
Tél. : 0 4 7 6 9 9 7 0 0 0 Fax : _____

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EA EU _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : AEP_24970375 Echelle₍₁₎ : 1/1000 Date d'édition₍₁₎ : 06 / 01 / 2020 Sensible : ☐ Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ cm Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. EU_24970380 1/1000 06 / 01 / 2020 ☐ _____ cm
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0 4 7 6 9 9 7 0 0 0
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : Régis SALCEDO
Désignation du service : _____
Tél. : 0 4 7 6 5 3 0 8 5 2

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : Stéphanie FAVARO
Signature : Signé électroniquement sur www.dictservices.fr
Date : 06 / 01 / 2020 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3



RECOMMANDATIONS TECHNIQUES SUR LES RESEAUX EXPLOITES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN (CCG)

Les plans mis à disposition sont fournis à titre indicatif.

L'entrepreneur est tenu pour responsable de toutes avaries ou dégradations qu'il aura provoquées sur les réseaux d'eau potable ou d'assainissement, quelle que soit la précision de connaissance des réseaux (classe A, B ou C), de son fait, du fait de son personnel ou du fait des éventuels sous-traitants qu'il est habilité à employer.

Conjointement à la DICT, vous devez également faire les demandes de permission de voirie et d'arrêté de circulation auprès des services compétents suivant la localisation des travaux.

Les tronçons ne sont pas systématiquement dotés de grillages avertisseurs.

Nous vous serions reconnaissants de prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter toutes détériorations des réseaux. Toutes dégradations des réseaux doivent être signalées au Service des Eaux, qui statuera sur la suite à donner.

Toute demande de branchement doit se faire auprès du Service des Eaux, conformément aux règlements (téléchargeables sur le site de la Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Les réseaux existants ne pourront pas être déplacés sauf accord exprès du Service des Eaux.

EAU POTABLE

Toute manœuvre de vanne sur le domaine public et toute utilisation de poteaux incendie, borne de puisage, bouche d'arrosage est strictement interdite. En cas d'utilisation frauduleuse, les contrevenants s'exposent à des pénalités telles que prévues dans le règlement.

ASSAINISSEMENT

Ces réseaux n'acceptent aucunement les eaux pluviales, ni les eaux de drainage, ni les eaux de sources, ni d'autres eaux parasites.

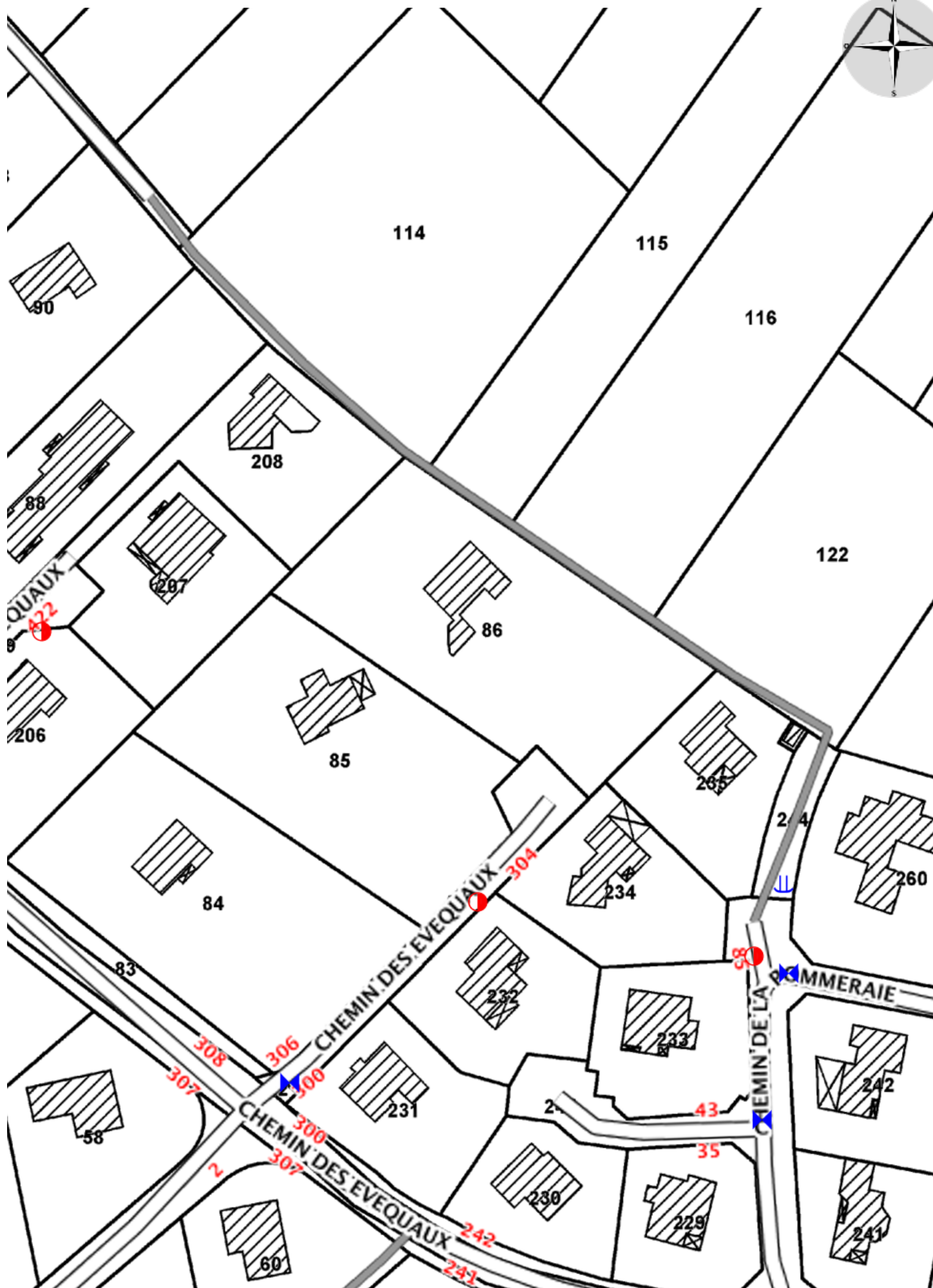
Ayant à plusieurs reprises constaté l'obstruction des réseaux d'assainissement par des déchets de chantier (laitance ciment, gravats, planches de coffrages etc....) nous vous demandons la plus grande attention sur ce sujet lors de la réalisation de votre opération.

Enfin, nous sommes intéressés par toutes les informations relatives au fonctionnement des réseaux révélées au cours des travaux (observation de l'intrusion d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées, fuites, par exemple...).

Pour toutes informations, utiliser l'adresse servicedeseaux@le-gresivaudan.fr ou téléphoner au 04.76.99.70.00

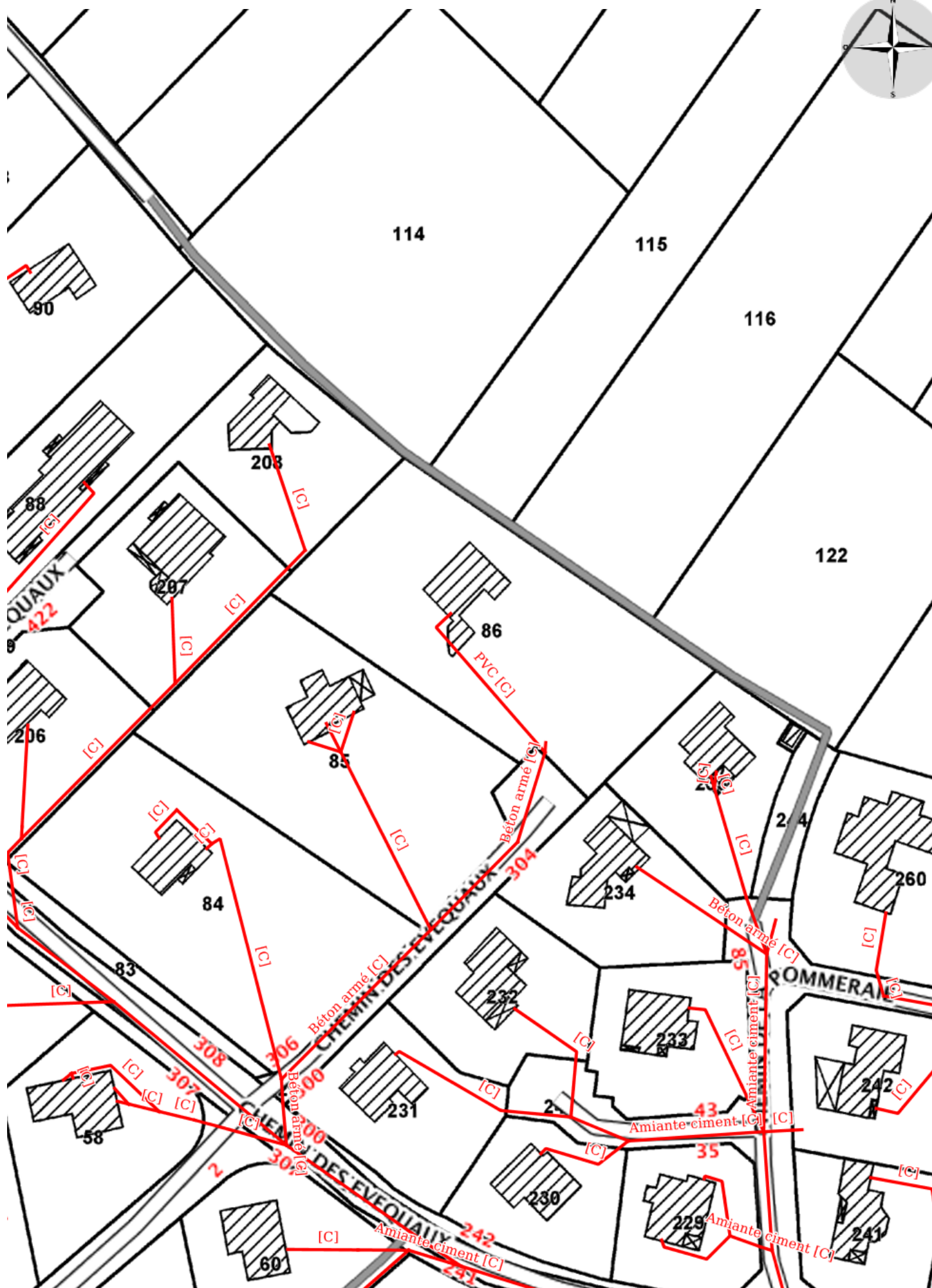
En cas d'incident sur un ouvrage d'eau potable ou d'assainissement ou de problème relatif aux réseaux veuillez prendre contact immédiatement avec le SERVICE DES EAUX au 04.76.99.70.00.





Reseaux AEP

-  Canalisation d'adduction d'eau brute
-  Canalisation d'adduction d'eau potable
-  Canalisation d'adduction inconnu
-  Canalisation de distribution d'eau
-  Autre canalisation d'eau
-  Autre équipement ou accessoire
-  Compteur
-  Débitmètre
-  Br. Vanne de branchement
-  Vanne
-  Vanne de purge / vidange
-  Ventouse simple
-  Regard AEP
-  Poteau incendie
- WC** WC
-  brise charge
-  Ouvrage de pompage
-  Ouvrage de prélèvement
-  Ouvrage de stockage
-  Ouvrage de traitement AEP



Reseaux EU

-  Réseau eaux pluviales
-  Réseau eaux usées
-  Réseau unitaire
-  Réseau de type Inconnu
-  Déversoir d'orage
-  Autres équipements /accessoires
-  Avaloir
-  Bassin de rétention
-  Boite de branchement
-  Grille
-  Puits
-  Regard EU
-  Regard EU - Rond
-  Regard EU grille
-  Regard EU grille - Rond
-  Ouvrage de traitement EU
-  Ouvrage de pompage